

## QUATRIÈME HOMÉLIE

### SUR LAZARE

Sur le riche et sur Lazare. - Que la conscience nous rappelle ordinairement nos anciennes prévarications. - De Joseph.

1. Nous allons aujourd'hui vous donner la fin de l'explication de la parabole de Lazare. Vous croyez peut-être que nous avons épuisé ce sujet. Mais je n'userai pas de votre ignorance pour vous induire en erreur, et je n'aborderai d'autre question qu'après avoir retiré de celle-ci tous les avantages qu'elle me laisse entrevoir. Après avoir vendangé sa vigne tout entière, le cultivateur ne se retire pas néanmoins qu'il n'ait coupé jusqu'aux plus petites grappes. Et nous aussi, apercevant d'autres instructions cachées sous les mots, comme les raisins sous les feuilles, recueillons-les soigneusement, et que la parole nous serve de serpe. Quand une vigne est vendangée entièrement, elle reste dépouillée de tout fruit, et ne conserve que des feuilles. Telle n'est pas la vigne spirituelle des divines Ecritures; nous avons beau enlever tout ce qui paraît, il en reste encore davantage. Avant nous on a parlé bien des fois sur le sujet qui nous occupe, on parlera sur le même sujet bien des fois sans doute après nous; mais personne n'en épuisera complètement les richesses. C'est là ce qui caractérise ce trésor; plus vous irez profondément, plus les pensées divines qui jaillissent seront abondantes : c'est une source qui ne tarit jamais. Nous aurions dû nous acquitter de cette dette à notre dernière réunion; mais nous n'avons pas cru devoir passer sous silence les mérites du bienheureux Babylas et des saints martyrs qui vinrent après lui. Voilà quelle est la raison de ce délai, et pourquoi nous avons renvoyé à ce jour l'entier paiement de notre dette. Puis donc que nous avons payé à nos frères un tribut de louanges proportionné, non à leurs mérites assurément, mais à notre capacité, activons l'explication déjà commencée. Mais de crainte que vous ne soyez fatigués avant qu'elle soit terminée, nous reprendrons ce sujet au point où nous l'avons laissé.

Et où nous sommes-nous arrêtés ? A l'abîme qui sépare les justes des pécheurs. Le riche ayant demandé qu'on lui envoyât Lazare, Abraham lui répondit : «Un abîme immense, infranchissable s'étend entre vous et nous; en sorte que ceux qui voudraient passer de là chez nous ne le peuvent, et que l'on ne va pas non plus d'ici chez vous.» (Luc 16,24) Nous vous avons abondamment montré que, après la charité de Dieu pour nous, il faut appuyer sur nos bonnes œuvres nos espérances de salut, et ne compter ni sur nos parents, ni sur nos aïeux et nos ancêtres les pins reculés, ni sur nos proches, nos amis, nos voisins et nos serviteurs. «Le frère ne rachète pas, l'homme rachètera-t-il ?» (Ps 48,8) Ceux qui sortiront de cette vie souillés de péchés auront beau conjurer et supplier, leurs supplications seront inutiles. Les cinq vierges folles demandaient un peu d'huile à leurs compagnes, et elles ne l'obtinrent pas. Le serviteur qui avait enfoui le talent dans la terre fit vainement valoir ses excuses, il fut condamné. Ceux qui n'avaient point donné à manger au pauvre ayant faim, ni à boire au pauvre altéré, pensaient trouver dans leur ignorance un refuge, et cependant ils n'obtinrent ni indulgence ni pardon. D'autres ne purent pas prononcer une seule parole, par exemple celui qui s'était présenté revêtu d'habits sordides : on l'interroge, et il garde le silence. Non seulement ce dernier, mais le serviteur qui réclama une dette de cent deniers à son débiteur, envers lequel il nourrissait du ressentiment, ayant été blâmé par son maître à cause de la cruauté et de l'inhumanité de sa conduite, n'eut rien non plus à répondre. Il résulte de là que rien alors ne nous protégera, si nous sommes dépourvus de bonnes œuvres; que nous ayons recours aux supplications et aux prières, ou bien que nous gardions le silence, nous ne parviendrons pas à nous soustraire pour cela aux supplices et aux châtiments.

Ecoutez donc comment le riche qui demande deux choses à Abraham n'obtient ni l'une ni l'autre. D'abord, il implore pour lui-même : «Envoyez-moi Lazare,» dit-il; en second lieu, il implore non plus pour lui, mais pour ses frères, et il n'obtient aucune des choses qu'il demande. L'une était impossible, l'autre inutile. Mais prêtons une oreille attentive, si vous le voulez bien, aux expressions que l'Evangile nous rapporte. Si lorsqu'un magistrat traduit un accusé au milieu de l'Agora, et que, le livrant aux bourreaux il le soumet à la question, tout le monde accourt pour entendre l'interrogatoire du juge et les réponses du prévenu; à plus forte raison devons-nous écouter attentivement et ce que demande le prévenu, le riche veut-je dire, et ce que le plus juste des juges lui répond par l'entremise d'Abraham. Car le juge n'était point ici le patriarche, quoiqu'il portât la parole. De même que, devant la justice profane, lorsque les prévenus sont des brigands ou des meurtriers, les lois, entre autres procédés ignominieux auxquels elles les soumettent, les éloignent de la présence du juge et ne leur permettent pas d'entendre sa voix, et qu'il intervient un troisième personnage pour transmettre les

## QUATRIÈME HOMÉLIE

interrogations du juge et les réponses des accusés; de même, à cet exemple-ci, le criminel n'entendit pas la voix de Dieu retentir à son oreille; ce fut Abraham qui transmit au coupable la sentence de son juge. Ce qu'il lui disait, il ne le lui disait pas de lui-même; il lui donnait connaissance des lois divines et il lui communiquait les sentences portées dans les cieux. C'est pourquoi le riche n'avait rien à y opposer.

2. Écoutons donc attentivement les paroles qui vont être prononcées. Si j'insiste particulièrement sur cette parabole, quoique nous nous en occupions déjà depuis quatre jours, et si je ne passe pas à une autre, c'est parce qu'elle me paraît devoir procurer de précieux avantages et aux riches et aux pauvres, et à ceux que troublent la prospérité des méchants, l'indigence et les tribulations des justes. Il n'y a point de spectacle aussi propre à propager le trouble et le scandale parmi la multitude, que celui de la félicité des riches malgré l'iniquité de leur vie, et de l'extrême détresse et des épreuves encore plus pénibles que la pauvreté, auxquelles sont réduits les justes malgré leur vie consacrée à la vertu. Or le remède à ces maux se trouve à un degré suffisant dans la présente parabole. Elle est propre à la fois et à ramener les riches à la modération et à consoler les pauvres. Elle enseigne aux uns à ne pas nourrir de hautes pensées, et elle adoucit pour les autres leurs afflictions présentes. Elle instruit les premiers à fuir l'orgueil; car, si leur perversité n'est pas punie ici-bas, le châtement qui les attend dans l'avenir n'en sera que plus redoutable. Elle exhorte les seconds à ne pas être troublés de la félicité d'autrui, et à ne pas croire que la Providence ne s'occupe pas des choses humaines, parce que le juste sera en proie sur la terre à l'adversité, tandis que le méchant et le scélérat jouiront d'une prospérité sans interruption. Écrivez cette parabole, riches et pauvres; vous, riches, sur les murs de vos demeures; vous, pauvres, sur les murs de votre âme. Si l'oubli vient à l'y effacer, appliquez-l'y de nouveau tout entière par le souvenir. Vous-mêmes, riches, avant de l'inscrire dans vos maisons, gravez-la dans vos cœurs, qu'elle soit partout avec vous, et elle sera pour vous un enseignement et toute une philosophie. Si nous la portons gravée constamment dans nos âmes, ni la prospérité de la vie présente ne saurait nous enfler d'orgueil, ni l'adversité nous abattre et nous anéantir. Ce que nous éprouvons devant des peintures murales, nous l'éprouverons dans ces diverses conjonctures. Quand nous apercevons sur un mur un tableau qui nous représente un riche ou un pauvre, nous ne portons pas plus envie à l'un que nous ne méprisons l'autre; parce que c'est l'ombre que nous voyons, et non la réalité. De même, si nous nous pénétrons bien de la nature de la richesse et de la pauvreté, de la gloire et de l'ignominie, de tout ce qu'il peut y avoir, en un mot, d'heureux ou d'affligeant, nous serons à l'abri des impressions si inégales qui en sont la conséquence. Il n'y a point d'ombre plus trompeuse que toutes ces choses; et l'homme aux sentiments élevés et généreux, ni les circonstances les plus brillantes et les plus éclatantes ne sauraient l'enorgueillir, ni les plus humbles et les plus humiliantes abattre son courage. Mais il est temps que nous prêtions l'oreille aux paroles du riche.

«Je vous le demande, père,» c'est-à-dire, je vous en supplie, je vous en prie, je vous en conjure, «envoyez Lazare dans la maison de mon père. J'ai encore cinq frères : qu'il les instruisse, afin qu'ils ne viennent pas en ce lieu de tortures. «N'ayant pas obtenu ce qu'il demandait pour soi, il intervient en faveur d'autrui. Comme il est devenu humain et doux depuis le châtement ! Lui qui ayant Lazare sous les yeux le méprisait, il a souci de personnes dont il est séparé. Lui qui passait indifféremment à côté de Lazare étendu à terre, se souvient de ceux qu'il ne voit plus, et demande avec les plus vives instances qu'on veuille bien les mettre en garde contre les malheurs dont ils sont menacés. Il supplie Abraham d'envoyer Lazare dans la maison de son père, lice véritable, stade où Lazare avait livré le combat de la vertu. Qu'ils le voient, le front ceint de la couronne, ceux qui ont vu ses épreuves. Que les témoins de sa pauvreté, de la faim et des maux sans nombre qu'il a endurés, soient aussi témoins de ses honneurs, du changement survenu en lui, de tout l'éclat de sa gloire, afin qu'instruits par ce rapprochement, et comprenant que tout ne se borne pas pour nous à la vie présente, ils prennent les mesures nécessaires pour éviter ces peines et ces supplices. Que répond Abraham ? «Ils ont Moïse et les prophètes : qu'ils les écoutent.» Il y a bien loin de la sollicitude que vous avez pour vos frères à celle qu'a pour eux le Dieu qui les a créés. Ne leur a-t-il pas donné une infinité de maîtres pour les éclairer, les avertir, les conseiller ? – Et que dit à cela le riche ? «Non, père Abraham; mais si un des trépassés les allait trouver, ils ajouteraient foi à sa parole.» C'est là le langage de la foule. Où sont-ils maintenant, ceux qui demandent : Qui est jamais revenu d'au delà de la tombe ? lequel des morts est ressuscité ? qui nous a raconté les choses de l'autre vie ? – Combien de fois ce riche avait-il tenu ces propos et autres semblables, au sein de ses délices ? Ce n'était pas sans motif qu'il demandait la résurrection d'un mort. Comme il avait méprisé les oracles de l'Écriture, qu'il en avait ri, qu'il

## QUATRIÈME HOMÉLIE

y avait vu de pures fables, il jugeait par ses propres dispositions des dispositions de ses frères. Tels sont leurs sentiments, dit-il : si quelqu'un revient d'entre les morts, ils ne refuseront pas de croire à sa parole, ils ne le tourneront pas en ridicule, ils prêteront à ce qu'il racontera une oreille attentive. Que répond Abraham ? «Non, s'ils n'écoutent point Moïse et les prophètes, quand même un mort reviendrait à la vie, ils ne l'écouteront pas davantage.» La vérité de cette parole, que l'on n'écouterait pas davantage un mort rendu à la vie, lorsque l'on n'écoute pas l'Écriture, les Juifs l'ont bien prouvée. Ils n'avaient point écouté Moïse et les prophètes; ils virent des morts ressuscités, et ils ne les crurent pas. Au contraire, tantôt ils essayaient de se défaire de Lazare, tantôt ils persécutaient les apôtres, quoiqu'un grand nombre de morts fussent ressuscités au temps de la croix.

3. Pour vous convaincre que le témoignage des prophètes est plus digne de foi que la parole des morts rendus à la vie, faites attention à ceci : Un mort n'est, après tout, qu'un serviteur; mais ce que dit l'Écriture, c'est le Seigneur qui le dit. Par conséquent, un mort vint-il à ressusciter, un ange descendit-il des cieux, l'Écriture a plus de titres encore à notre foi, puisqu'elle a pour auteur le Maître des anges, le Souverain des morts et des vivants. Que la prétention des gens qui voudraient voir des morts ressusciter soit une prétention futile, indépendamment des raisons que nous venons de donner, une considération prise des tribunaux de la terre le montrera. Les incrédules ne voient pas l'enfer; quoiqu'il soit pour les fidèles évident et manifeste, il se dérobe cependant aux yeux des infidèles. Mais les tribunaux sont visibles, et chaque jour nous entendons raconter qu'un tel a été condamné, que les biens de celui-ci ont été confisqués, que celui-là subit la peine des mines, que l'un a été livré aux flammes, qu'un autre est mort d'un autre genre de châtement et de supplice. Et pourtant les scélérats, les criminels, les imposteurs, qui apprennent ces nouvelles, ne se corrigent pas. Et pourquoi parlé-je des malfaiteurs qui, n'ayant jamais subi de sentences semblables, ne se corrigent pas ? Combien de fois n'est-il pas arrivé à ces gens-là, qui, tombés entre les mains de la justice, parvenaient à se dérober aux châtements, à forcer les barrières de la prison et à s'enfuir, de se livrer de nouveau aux mêmes crimes, et d'en commettre de beaucoup plus détestables ?

Ne cherchez donc pas à apprendre de la bouche des morts des vérités que les Écritures nous apprennent tous les jours avec beaucoup plus de clarté. S'il eût été vrai que les morts, en ressuscitant, dussent amener le bien des vivants, Dieu n'eût point négligé ce moyen, et ne nous eût pas frustrés de ces avantages, lui qui fait tout en vue de notre intérêt. De plus, alors même que les morts seraient constamment ressuscités, pour nous instruire de ce qui se passe dans l'autre vie, ces leçons fussent devenues, au bout d'un certain temps, un objet de mépris. Et puis, le diable eût répandu, avec la plus grande facilité, des doctrines perverses. Il aurait pu faire apparaître fréquemment des fantômes, ou bien former des individus à feindre d'être morts et de se laisser ensevelir, sauf à les montrer ensuite comme ressuscités, et à imposer, par leur intermédiaire, aux esprits dupés, toutes les croyances qu'il aurait voulu. Il n'y a rien de pareil maintenant, et néanmoins, pour avoir vu en songe l'image de ceux qu'ils avaient perdus, bien des gens ont été séduits sans retour. A plus forte raison en eût-il été de la sorte si cet état de choses se fût établi et eût été en faveur dans l'esprit des hommes, à savoir qu'un certain nombre de trépassés revinssent à la vie, et cet impur esprit eût-il multiplié les victimes de ses tromperies et introduit d'affreux mensonges dans la vie humaine. C'est pour cela que Dieu a fermé les portes de la mort; c'est pour enlever au démon l'occasion de répandre ses erreurs, qu'il n'a pas permis aux trépassés de venir raconter les choses de l'autre vie. Lorsqu'il y avait des prophètes, le démon ne manquait pas de susciter de faux prophètes; lorsqu'il y avait des apôtres, il suscitait de faux apôtres; lorsque le Christ fut apparu, il suscita de faux christes; lorsque de salutaires doctrines eurent été répandues parmi les hommes, il y répandit des doctrines corruptrices et sema en tous lieux la zizanie. C'est pourquoi, si un pareil état de choses eût existé, il eût certainement essayé d'en donner une fausse image par ses propres organes, non qu'il dût ressusciter véritablement des morts; mais il aurait, à force de maléfices et de tromperies, aveuglé les yeux des spectateurs, ou bien, comme je le disais tout à l'heure, il eût instruit quelques-uns de ses suppôts à revêtir les apparences de la mort, mettant ainsi partout la confusion et le désordre.

Mais Dieu, qui prévoyait toutes ces choses, lui interdit ces machinations insidieuses, et, par ménagement pour nous, ne permit pas qu'un trépassé vînt jamais raconter aux vivants ce qui se passe au delà de la tombe, nous enseignant de la sorte à considérer les divines Écritures comme possédant plus de titres à notre foi que tout autre témoignage. Certes, les merveilles qu'il nous a montrées sont plus éclatantes que celle de la résurrection d'un mort. Il a converti la terre entière, il en a chassé l'erreur, il y a ranimé la vérité; il ne s'est servi, pour accomplir

## QUATRIÈME HOMÉLIE

ces œuvres, que de pauvres pécheurs et d'hommes obscurs; en un mot, il nous a donné, de toutes les manières, des preuves abondantes de sa providence à notre égard. Loin de nous donc la pensée que notre destinée se borne à cette vie; croyons plutôt fermement que nous serons jugés un jour, et que nous recevrons la juste rétribution de tout ce que nous aurons accompli dans la vie présente. C'est d'ailleurs un point si clair et si évident pour tous que les Juifs, aussi bien que les Grecs et les hérétiques, que tous les hommes dignes de ce nom, en conviennent d'un commun accord. Ils n'ont pas tous sur la résurrection des idées exactes; mais, quant au jugement, aux peines et au tribunal de la vie future, tous reconnaissent que notre conduite ici-bas ne sera pas sans châtement ou sans récompense. S'il n'en était pas ainsi, pourquoi le Créateur aurait-il déployé ce firmament si vaste ? pourquoi aurait-il affermi la terre sous nos pieds ? pourquoi étendu les abîmes de la mer, pourquoi versé l'air à flots ? pourquoi cette providence, s'il ne devait pas nous environner éternellement de sa sollicitude ?

4. Combien n'en voyez-vous pas qui, après une vie passée dans la vertu et traversée par des maux infinis, ont quitté cette terre sans avoir joui d'aucune récompense ? Combien d'autres qui, après avoir offert l'exemple d'une profonde perversité, ravi le bien d'autrui, dépouillé, persécuté les veuves et les orphelins, vécu dans les richesses, les délices et mille autres jouissances, meurent sans avoir été effleurés par l'adversité ? Or, comment les premiers recevront-ils la récompense de leur vertu, et les seconds la peine de leurs iniquités, si la vie présente est la mesure de notre destinée ? S'il existe un Dieu, et il en existe un, il est juste, et nul n'en disconvient. Mais, s'il est juste, on conviendra pareillement qu'il traitera les uns et les autres selon leurs mérites. Que s'il doit les traiter selon leurs mérites, comme aucun n'a été traité ici-bas de cette manière, que l'un n'a pas été puni de ses crimes, ni l'autre récompensé de ses vertus, il s'ensuit évidemment qu'il viendra un jour où tous deux recevront la rétribution qui leur est due.

Et pourquoi dans l'âme de chacun de nous Dieu a-t-il placé un juge aussi constamment attentif et vigilant ? je veux parler de la conscience. Pour les juges de la terre, l'argent les corrompt, la flatterie les séduit, la crainte les rend dissimulés, une multitude d'autres causes détournent leur jugement de la droiture. Mais le jugement de la conscience ne subit aucune influence pareille. Vous avez beau mettre en œuvre l'argent, les flatteries, les menaces, ou tout autre moyen, la sentence qu'elle portera sur les sentiments des pécheurs sera toujours juste. L'auteur du péché sera le premier à se condamner lui-même, quand il ne s'élèverait contre lui aucune autre voix accusatrice. Ce n'est pas une fois, deux fois, c'est mille fois, c'est durant la vie entière, que la conscience exerce ces fonctions. Quelque temps qui se soit écoulé, jamais elle n'oublie la faute commise; et au moment même où le mal se commet, comme avant, comme après, et surtout après, elle ne cesse de nous faire entendre ses reproches accusateurs. Au moment où s'accomplit la prévarication, ces reproches ne nous frappent pas autant, enivrés que nous sommes par le plaisir; mais, dès qu'elle est accomplie et consommée, tout plaisir s'étant évanoui, alors se fait sentir l'aiguillon déchirant de la pénitence. C'est tout le contraire de ce qui arrive aux femmes en mal d'enfant. Avant leur délivrance, elles éprouvent de longues et insupportables souffrances, des déchirements cruels qui les brisent de douleurs après l'enfantement vient le calme, les douleurs cessent dès qu'elles sont délivrées de leur fruit.

Ici, les choses se passent d'autre façon. Tant que nous sommes absorbés par la conception et l'enfantement de nos mauvais desseins, nous ne goûtons que satisfaction et plaisir; mais, dès que nous avons enfanté le triste fruit du péché, alors, à la vue de cette hideuse progéniture, commencent des déchirements, des douleurs plus terribles que celles des femmes en mal d'enfant. C'est pourquoi je vous conjure de repousser, surtout dès les commencements, tout désir criminel; que s'il nous arrive d'en concevoir quelqu'un, ayons soin de l'étouffer dans notre âme. Si notre négligence nous entraîne jusqu'à laisser le péché se produire et s'accomplir, appliquons-nous du moins à l'exterminer par la confession et les larmes, en nous accusant nous-mêmes.

Rien n'est funeste au péché comme l'accusation et la condamnation de soi-même, jointes aux pleurs et au repentir. Avez-vous condamné votre faute ? vous en avez déposé le fardeau. Qui l'assure ? Votre juge lui-même, Dieu. «Avouez le premier vos péchés, et vous serez justifié.»(Is 43,26) Et pourquoi auriez-vous honte, dites-moi, et rougiriez-vous d'accuser vos péchés ? Vous ne les accusez point à un homme qui vous les reprocherait avec ignominie. Vous ne les avouez pas à un de vos semblables qui irait les répandre. C'est à votre maître, à votre protecteur, à votre bienfaiteur, à votre médecin, que vous découvrez vos blessures. Du reste, quand vous garderiez le silence, il ne connaîtra pas moins vos prévarications, lui qui les connaissait avant qu'elles eussent été commises. Pourquoi donc ne parleriez-vous pas ? Est-ce

## QUATRIÈME HOMÉLIE

que l'accusation de votre faute en augmenterait la gravité ? Au contraire, le poids n'en sera que plus supportable et plus léger. Et voilà pourquoi Dieu veut que vous parliez; non pour vous châtier, mais pour vous pardonner; non pour prendre connaissance de vos crimes; à quoi bon, puisqu'il les connaît déjà ? Mais pour vous faire pour comprendre à vous-mêmes la dette immense qu'il vous remet. Il veut que vous compreniez la grandeur du bienfait, afin que votre gratitude ne se lasse jamais, que vous soyez plus éloigné du péché, plus ardent à la vertu. Si vous n'avouez pas l'importance de votre dette, vous ne connaîtrez pas l'excès de grâce dont vous êtes l'objet. Je ne vous oblige pas, nous dit le Seigneur, à vous donner en spectacle et à vous entourer de nombreux témoins. Avouez-moi, à moi seul en particulier, votre faute, et je guérirai votre plaie, et je vous affranchirai de toute douleur. Tel est le motif pour lequel il a mis en nous la voix de la conscience, cette voix plus affectueuse que celle d'un père. Le père reprendra son enfant une fois, deux fois, trois fois, dix fois; mais s'il le voit persister dans ses travers, il désespère, il cesse de l'avertir, il le chasse de sa maison et le retranche de sa famille. Il n'en est pas ainsi de la conscience : quand elle vous aurait admonesté une fois, deux fois, trois fois, mille fois en vain, elle élèvera encore sa voix, et persistera jusqu'au dernier soupir. Dans votre maison comme dans les carrefours, à table comme sur la place publique et dans les chemins, souvent dans les songes eux-mêmes, elle vous offrira l'image et les fantômes de vos péchés.

5. Et remarquez la sagesse de Dieu. Il n'a pas voulu que l'accusation de la conscience fût incessante; car, à être en butte à ses reproches continuels, nous en eussions été accablés; ni qu'elle fût tellement faible, qu'elle s'éteignit après un premier et un second avertissement. Si nous devons à chaque jour, à chaque instant sentir son aiguillon, la douleur en fût devenue pour nous intolérable. Si après une première ou seconde admonestation elle eût cessé de nous reprendre, nous en eussions retiré de trop minces avantages. Voilà pourquoi Dieu a permis que sa voix ne se lassât jamais, sans pourtant se faire continuellement entendre; qu'elle ne se lassât jamais, afin que nous ne fussions pas plongés dans la négligence, et qu'avertis par elle, nous fussions tenus en éveil jusqu'à la fin; qu'elle ne se fit pas continuellement entendre, ni à de trop fréquentes reprises, afin que nous ne perdissions pas courage, et que nous eussions pour respirer quelques moments de relâche et de calme. Si c'est une triste chose que de n'éprouver jamais la douleur de ses péchés, et si ce chemin conduit à une insensibilité déplorable, il n'est pas moins nuisible de s'abandonner à une douleur continue et hors de toute mesure. Une tristesse excessive et capable de jeter l'âme hors de l'assiette naturelle de ses pensées, de la submerger, en quelque sorte, et de la rendre impuissante à toute espèce de bien. Aussi le Seigneur, dans sa providence, a-t-il établi que les reproches de la conscience ne nous fussent adressés qu'à certains intervalles, parce qu'elle est souverainement tranchante, et qu'elle perce d'ordinaire le cœur coupable du plus violent des aiguillons.

Et non seulement quand nous péchons, mais encore quand les autres commettent les mêmes fautes, elle s'élève énergiquement, et elle frappe notre âme de l'éclat de ses cris accusateurs. L'impudique, l'adultère, le voleur, ne croient pas seulement sentir les fouets vengeurs de la conscience lorsqu'ils sont eux-mêmes mis en cause, mais encore quand ils entendent accuser quelques-uns de leurs pareils, le blâme infligé à ces derniers à cause de leurs crimes leur rappelant leurs propres forfaits. Aussi, tandis que l'un est accusé, un autre qui ne l'est pas sent le même coup l'atteindre lorsqu'il a les mêmes attentats à se reprocher : de même que les louanges et les couronnes décernées à des hommes de bien éveillent chez leurs semblables en vertu, des sentiments de plaisir et de joie, comme si ces éloges s'adressaient également aux uns et aux autres. Quel sort plus misérable, conséquemment, que celui du pécheur, puisque les accusations soulevées contre autrui l'accablent lui-même ? Quel sort plus heureux, d'autre part, que celui de l'homme vertueux, qui ne saurait entendre louer ses pareils sans déborder de joie, les louanges lui remettant en mémoire ses propres mérites ?

Telles sont les œuvres de la sagesse de Dieu; tels sont les signes par lesquels se manifeste son admirable providence. Le blâme de la conscience est, pour ainsi parler, une ancre sacrée qui nous empêche d'être engloutis dans l'abîme du péché. Outre le moment où la faute se commet, bien souvent il nous arrive, après un certain nombre d'années, de songer aux péchés dont nous nous sommes rendus coupables. C'est un point que je vais essayer de mettre complètement en lumière, au moyen des saintes Ecritures. Joseph fut vendu par ses frères, qui n'avaient d'autre crime à lui reprocher que d'avoir eu un songe figuratif de sa grandeur future. «Je voyais, leur dit-il, vos gerbes adorer ma propre gerbe.» (Gen 37,7) Ils auraient dû, pour ce motif, précisément le garder avec eux, puisqu'il devait illustrer sa famille entière et devenir la gloire de sa race. Mais, telle est l'envie : elle rend l'homme qu'elle possède ennemi de ses propres biens, en sorte que l'envieux aime mieux souffrir toute sorte

## QUATRIÈME HOMÉLIE

de maux que de voir son prochain entouré de considération, dût-il en bénéficier lui-même. Quels sentiments imaginer plus misérables ? Tels furent les sentiments des frères de Joseph. Dès qu'ils l'aperçurent au loin venir chargé de vivres, ils se dirent les uns aux autres : «Allons, tuons-le, et voyons ce qu'il adviendra de ses songes.» (Gen 37,20) Mais, si vous ne respectez pas en lui votre frère, si vous méconnaissiez la voix de la nature, vous devriez du moins avoir égard à la nourriture qu'il vous apporte, au genre de service dont il s'est chargé, puisqu'il vient pour fournir li vos besoins. – Voyez-les, cependant, transformés malgré eux en prophètes : «Allons, tuons-le, et voyons ce qu'il adviendra de ses songes.» Et en effet, sans leurs embûches, sans leur trame criminelle, sans leur résolution perverse, ils n'eussent point reconnu la portée de ces songes. Ce n'eût point été la même chose pour Joseph de monter sur



le trône d'Egypte sans épreuve aucune, que d'arriver à travers tant d'obstacles et d'entraves à une position aussi éclatante. Sans ces embûches, il n'aurait point été vendu pour être conduit en Egypte, la femme de son maître ne se serait point éprise de lui. Si cette femme n'eût point été éprise de lui, il n'aurait pas été jeté en prison, il n'aurait point, pour l'explication de quelques songes, été revêtu du pouvoir suprême; ses frères ne seraient point venus acheter du froment en Egypte et ne se seraient pas prosternés devant lui. De telle sorte que c'est principalement à leurs desseins homicides qu'ils durent de voir les songes de leur frère accomplis. Eh quoi ! auraient-ils donc été les artisans de sa félicité et de sa gloire ? – Certes, non; ce qu'ils machinaient contre lui, c'était la mort, la douleur, la servitude et les maux les plus affreux. Mais Dieu, dans sa sagesse, fit servir la perversité de ces malheureux à la grandeur de celui qu'ils vendirent, et contre lequel ils avaient ourdi ce complot.

6. Ne voulant pas qu'on attribue la marche des événements à quelque hasard, aux vicissitudes des choses humaines, Dieu emploie à la réalisation de ses desseins ceux mêmes qui s'y opposent ! ceux qui les combattent; il fait de ses ennemis autant d'instruments de sa gloire, vous enseignant par là que ce que Dieu a résolu, personne ne l'empêchera, et que nul ne détournera le bras du Très-Haut. Conséquemment, si des ennemis complotent contre vous, ne vous livrez ni à l'abattement, ni à l'indignation; et sachez bien que ces desseins pervers tourneront à votre avantage, pourvu que votre courage ne soit pas entamé par les événements. Voyez comment ici la jalousie enfanta le suprême pouvoir, l'envie conféra le diadème, conduisit un enfant au trône, et comment les auteurs de ces noirs desseins poussèrent leur victime jusqu'à la faite de la grandeur. Le persécuté règne, et les persécuteurs sont esclaves. L'un est adoré, les autres adorent. Lors donc que vous serez en butte à d'incessantes adversités, et qu'elles ne vous laisseront pas de relâche, point de trouble, point de ressentiment, attendez seulement la fin : assurément elle sera digne de la munificence divine, dès lors que vous aurez accepté tous ces coups avec actions de grâces. Joseph court les plus grands dangers, au sortir de ses songes si beaux; il est vendu par ses frères, calomnié par la femme de son maître, jeté de nouveau dans les fers; et pourtant il ne dit pas en lui-même : Qu'est-ce que tout ceci ? Ces songes n'étaient donc qu'illusion ? Me voilà exilé de ma patrie, dépouillé de ma liberté. Par respect pour Dieu, je n'ai point cédé à l'invitation criminelle qui m'était faite : c'est d'avoir été chaste et vertueux que je suis puni; néanmoins, Dieu n'est point venu à mon secours, il ne m'a pas tendu sa main, il m'a laissé charger, à plusieurs

## QUATRIÈME HOMÉLIE

reprises, de liens; les maux ont succédé aux maux, à la citerne la servitude, à la servitude les séductions, aux séduction la calomnie, à la calomnie la captivité. Aucune de ces choses ne le troublait, et il ne cessait d'avoir bon espoir et confiance, persuadé que la parole divine n'est jamais vaine. Sans doute il serait facile à Dieu de l'accomplir sur-le-champ; mais, pour mettre en relief sa puissance aussi bien que la foi de ses serviteurs, il permet qu'il s'écoule un long intervalle de temps, qu'il se présente une foule d'obstacles; ce qui vous instruit, d'une part, sur la force irrésistible du Seigneur, qui accomplit ses promesses quand il y a lieu d'en désespérer; de l'autre, sur la foi et la patience des serviteurs, que nul des accidents survenus n'a pu ébranler dans leur espérance.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les frères de Joseph viennent, poussés par la famine, comme par des satellites, se présentent à Joseph dans toute sa grandeur, et demandent à acheter du blé; et Joseph leur répond : «Vous êtes des espions.» (Gen 42,9) Et eux de se dire : Eh quoi ! nous venons acheter des vivres, et nos jours sont en danger ! – Et avec raison; car, lui aussi vous apportait autrefois de la nourriture, et il faillit perdre la vie. Seulement, les maux qu'il souffrit étaient des maux réels, tandis que ceci n'est pour vous qu'une feinte. Joseph n'avait point contre eux d'inimitié; s'il prenait les airs d'un ennemi, c'était pour connaître exactement ce qui concernait sa famille. Comme il avait fait l'expérience de leur méchanceté et de leur noirceur, n'apercevant pas Benjamin parmi eux, craignant que cet enfant n'eût subi le même sort que lui, il ordonne à ses frères, à l'exception de l'un d'eux, qu'il retient captif, d'emporter leur blé et de se retirer, les menaçant de mort s'ils ne ramenaient avec eux Benjamin. Quand ces choses eurent été accomplies, quand Joseph leur eut dit : «Que l'un de vous reste ici, et amenez-moi votre frère, sinon vous serez punis de mort; que se dirent ses frères les uns aux autres ? «Nous expions maintenant le crime que nous avons commis envers notre frère, lorsqu'il nous suppliait.» Les voyez-vous se souvenir, après tant d'années, de leur crime ? Ils avaient dit à leur père : «Une bête féroce a dévoré Joseph.» (Gen 37,33) Et c'est en présence et aux oreilles de Joseph qu'ils se reprochent leur faute. Quel étrange spectacle ! voilà un jugement sans interrogatoire, une défense sans accusation préalable, une démonstration sans témoignages; les auteurs mêmes du forfait se déclarent et avouent en public ce qu'ils avaient commis en secret. Qui leur a imposé l'obligation de rendre public un attentat consommé si longtemps auparavant ? N'est-il pas évident que la conscience, ce juge à l'abri de la séduction, était profondément leur esprit et jetait le trouble dans leurs âmes ? Celui-là même qu'ils avaient voulu mettre à mort était assis silencieux sur son tribunal pour les juger; aucune sentence n'était encore prononcée contre eux, qu'ils se condamnaient déjà eux-mêmes. Comme ils parlaient de la sorte, l'un d'entre eux s'accusait en ces termes : «Ne vous l'avais-je pas dit, de ne pas faire de mal à l'enfant, et de ne pas le maltraiter, parce qu'il était notre frère ? Or, maintenant, c'est de son sang qu'il nous est demandé compte.» (Gen 42,22) Pourtant, celui qui venait de parler n'avait rien dit de ce meurtre et de ce sang versé. Le juge lui-même, du haut de son siège, n'avait parlé de rien de pareil; il se bornait à réclamer leur jeune frère. C'était leur conscience qui, saisissant cette occasion, se soulevait chez eux, déchirait leurs âmes de ses morsures, et, sans contrainte aucune, les amenait à confesser leurs forfaits. Ainsi en est-il souvent pour nous au sujet de nos péchés passés : au milieu de l'adversité, en maintes conjonctures, il nous arrive de jeter un regard sur nous-mêmes et de nous souvenir des fautes que nous avons commises autrefois.

7. Puisque nous sommes instruits de ces vérités, s'il nous arrive de faire quelque mal, n'attendons ni les calamités, ni les conjonctures difficiles, ni les périls, ni les fers; mais tous les jours, à toutes les heures, érigeons de nouveau en nous-mêmes ce tribunal, portons contre nous une sentence de condamnation, efforçons-nous de gagner, de toutes les manières, l'indulgence divine, bannissons toute espèce de doute sur le jugement et la résurrection; ne supportons pas même dans autrui un semblable langage, et servons-nous autant que nous le pourrions des considérations précédentes pour leur fermer la bouche. Assurément, si nous n'avions pas un jour à rendre compte de nos prévarications, Dieu n'aurait pas établi en nous un semblable tribunal. D'ailleurs, il l'a établi comme gage de sa bonté. Comme plus tard il nous demandera raison de nos fautes, il a mis en chacun de nous ce juge incorruptible, le chargeant de condamner ici-bas toutes nos faiblesses, de nous ramener à de meilleurs sentiments, afin que nous évitions le jugement à venir. C'est le mot de Paul : «Si nous nous jugions nous-mêmes, nous n'aurions point à craindre certainement le jugement du Seigneur.» (I Cor 11,31) Afin donc de nous soustraire aux peines et au jugement de la vie future, que chacun pénètre en sa propre conscience, qu'il déroule sa vie entière, qu'il en recherche sérieusement toutes les prévarications ! qu'il condamne son âme, qui en est l'auteur; qu'il châtie de plus ses pensées, qu'il soumette aux tribulations, aux angoisses son

## QUATRIÈME HOMÉLIE

esprit; qu'il fasse lui-même justice de ses propres péchés; et cela, par une franche condamnation, par une parfaite pénitence, par les larmes, la confession, la prière, les aumônes, la continence, la charité, afin que nous étant déchargés ici-bas, autant qu'il est en nous, du fardeau de nos péchés, nous abordions avec confiance l'autre vie. Pussions-nous tous l'obtenir par la grâce et la miséricorde de notre Seigneur Jésus Christ, avec lequel gloire soit au Père ainsi qu'au saint Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.